

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 96

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Mimet - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2014/2016 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
04.13.31.39.66**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 22 octobre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2014/2016) avec la commune de Mimet pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 7.800.064 € HT pour une subvention totale de 4.680.039 €.

A ce titre la première tranche de ce programme (2014) a fait l'objet d'une subvention de 862.697 € pour un montant de travaux de 1.437.828 € HT, lors de la Commission Permanente du 22 octobre 2014.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Mimet pour la tranche 2015.

• REHABILITATION DU DOMAINE DE CHATEAU-BAS

La commune souhaite procéder à une réhabilitation complète du Domaine de Château-Bas, situé quartier des Moulières, à proximité du gymnase-salle polyvalente, récemment créé.

Le projet comprend :

- le renforcement de la structure de la bastide du XIV^{ème} siècle, à savoir la consolidation des murs porteurs, la reprise des façades, la démolition et la reconstruction des planchers,
- l'aménagement et la mise aux normes des locaux avec notamment l'installation d'un ascenseur, la création d'un escalier supplémentaire, le remplacement des menuiseries, la pose d'une seconde chaudière pour les 1^{er} et 2^{ème} étages, l'installation électrique, la remise en fonction de la cuisine.

Des aménagements extérieurs sont également prévus :

- la pose de pavés dans la Cour d'Honneur,
- la mise en valeur du parc (mobilier, fontaine, cheminements et plantations),
- la création d'un chemin de liaison avec le complexe sportif.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2016, s'élève à 4.300.000 € HT, dont 1.290.000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 860.000 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 2.580.000 €, dont 774.000 € pour la tranche 2015.

- TRAVAUX DE VOIRIE QUARTIER DES RIGAUDS ET AUX ABORDS DU COMPLEXE DE CHATEAU-BAS

La commune souhaite d'une part requalifier et restructurer le Chemin des Rigauds, entre le quartier des Rigauds et l'avenue de la Source. Un giratoire sera construit avec la création d'une double voie. En parallèle un cheminement piétonnier sera créé le long de cette voie, afin de sécuriser les déplacements pédestres.

D'autre part, à proximité du Domaine de Château-Bas, il sera procédé à la création d'espaces verts et de détente, à la mise en place de clôtures, à la création d'un escalier et d'un cheminement en pente douce pour le déplacement des personnes à mobilité réduite.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2015, s'élève à 1.325.650 € HT, dont 654.825 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 265.130 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 795.390 €, dont 392.895 € pour la tranche 2015.

- REQUALIFICATION DE VOIRIE CITE MINIERE DES MOULIERES

La commune souhaite poursuivre le programme de réfection des rues de la cité minière des Moulières, engagé il y a quelques années.

Le projet concerne l'avenue des Myosotis, l'avenue des Muguets et l'avenue Marjolaine. Il comprend la réalisation de l'enrobé, la rénovation de l'éclairage public (réseau à basse consommation), l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et la création de places de parking.

Le montant de cette opération, prévue de 2014 à 2016, s'élève à 756.149 € HT, dont 226.845 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 136.230 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 453.690 €, dont 136.107 € pour la tranche 2015.

• AGRANDISSEMENT DU CENTRE AERE DE FONTBELLE : CREATION D'UNE SALLE ACTIVITES PERISCOLAIRES

La commune souhaite agrandir les locaux du centre aéré, situé dans le Domaine de Fontbelle. Cette extension permettra d'une part une adaptation des locaux au nombre croissant d'enfants fréquentant le centre aéré, et d'autre part l'accueil des élèves de 3 écoles dans le cadre des activités périscolaires.

La construction sera faite dans le prolongement de la partie est du bâtiment actuel, elle comprendra 2 étages d'environ 162 m² chacun.

Le montant de cette opération, prévue de 2015 à 2016, s'élève à 1.258.000 € HT, dont 310.000 € HT pour la tranche 2015.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 251.600 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 754.800 €, dont 186.000 € pour la tranche 2015.

--oOo---

Ainsi, le montant total des travaux pour la tranche 2015 de ce contrat 2014/2016 s'élève à 2.481.670 € HT.

La participation globale du Département pourrait être fixée à 1.489.002 €, pour la tranche 2015, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- allouer à la commune de Mimet, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 1.489.002 € pour la tranche 2015 du programme pluriannuel 2014/2016, soit une dépense subventionnable de 2.481.670 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Mimet la convention de partenariat (avenant n°1 au contrat départemental) définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 4.680.039 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014 – 10127T au profit de la commune de Mimet en application de la délibération n°191 du 22 octobre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL